

Bulletin d'adhésion pour parrainage

Entre le/la soussigné/e, indiqué/e par la suite comme "Donateur"
(écrire en caractère imprimé, de manière lisible)

Nom _____	Prénom _____	
Adresse _____		
Ville _____	CP _____	
Tél _____	Fax _____	Portable _____
E-mail _____		

Et l'association "APAX SUISSE"

Action intercommunautaire au Rwanda
Route de la Vignettaz 57
1700 Fribourg
Contact: parrainages@apaxswiss.ch

On accorde ce qui suit:

1) Engagement d'un ou de plusieurs parrainages

Le Donateur s'engage à soutenir un/des parrainage/s pour:

(svp insérer le nombre de parrainages à soutenir)

- école secondaire (CHF 30.- /mois)
- formation collaborateur (CHF 50.- /mois)
- école spéciale (CHF 50.- /mois)
- orphelin (CHF 50.- /mois)
- famille dans le besoin (CHF 50.- /mois)

géré/s par l'association APAX-RWANDA, Paroisse Janja, BP. 45, RUHENGARI - RWANDA.

(pour les parrainages déjà en cours, indiquer le nom de la personne ou des personnes soutenues):

_____)

2) Montant et période du parrainage

Le Donateur s'engage à soutenir le parrainage avec le paiement du montant suivant:
(minimum CHF 30.- / CHF 50.- par mois, à dépendance du type de parrainage)

CHF _____ au mois CHF _____ au trimestre CHF _____ au semestre CHF _____ à l'année

3) Modalités de versement

Le Donateur s'engage à verser le don en indiquant toujours la mention parrainage et la durée de couverture du parrainage, sur le compte suivant:

APAX association pour
l'éducation aux valeurs
de la Paix
Parrainages
1723 Marly
CCP: 12-292399-7

La totalité du versement sera envoyée au responsable du projet APAX pour la création d'un fond commun qui servira à couvrir les dépenses des personnes soutenues en fonction de la catégorie de parrainage à laquelle elles appartiennent.

4) Début du parrainage

Le Donateur s'engage à soutenir le parrainage à partir du : ____/____/____ (jj/mm/aa)

5) Durée et modification du parrainage

Pour garantir l'efficacité de l'aide donnée, il est important que l'engagement pris soit constant. Le parrainage est valable pour toute la durée du projet dans lequel la personne est insérée et se renouvelle tacitement d'année en année. Cependant, si le Donateur n'est plus en mesure d'assurer son engagement, il pourra interrompre le parrainage à tout moment, avec la prière de nous informer rapidement, pour nous donner la possibilité de trouver une autre personne qui puisse continuer à soutenir le projet.

Il peut arriver que le parrainage soit interrompu pour divers motifs. Dans ce cas le Donateur se verra informer immédiatement afin qu'il puisse décider s'il veut poursuivre avec un autre parrainage ou suspendre l'aide.

Le Donateur

Pour l'association APAX-SUISSE

Date : _____